



NOTE SYNTHETIQUE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

(A ANNEXER AUX DOCUMENTS BUDGETAIRES)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

APPLICATION DE LA LOI N° 2015-991 DU 07 AOUT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION LA REPUBLIQUE (NOTRE)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2017

EDITION : 24/03/2017

BUDGETS PRIMITIFS 2017

- I – LES OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES
- II – LES DONNEES SYNTHETIQUES DE LA SITUATION FINANCIERE
- III – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES
- IV – LES CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES

PREAMBULE :

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la Communauté de Communes du Pont du Gard, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

I. OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi **NOTRe***, de nouvelles dispositions doivent être prises en compte.

Ainsi, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités locales à l'exception des points suivants :

- Liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
- Liste des délégataires de service public ;
- Tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;
- Annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;
- Annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

** Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République*

Conformément au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note est transmise aux communes membres pour mise à disposition du public. Elle est également mise en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pont du Gard, dans un délai d'un mois à compter de son adoption. Elle doit être accessible, lisible et conforme aux documents soumis à l'organe délibérant.

➤ CALENDRIER

- Réunion de la commission « FINANCES et FISCALITE » : 18 janvier 2017
- Bureau Communautaire : 23 janvier 2017
- Conseil Communautaire : 06 février 2017 pour vote du Rapport d'Orientations Budgétaires.
- Réunion de la commission « FINANCES et FISCALITE » : 21 février 2017
- Bureau Communautaire : 27 février 2017 afin de préciser la stratégie budgétaire 2017
- Conseil Communautaire : 13 mars 2017 pour vote des budgets et vote des produits fiscaux attendus.

➤ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Rapport d'Orientations Budgétaires s'est déroulé en séance du 06 février 2017. A cet effet, le contexte national et local ont été rappelés à savoir :

- Un budget 2017 pénalisé par la perte fiscale liée à la fermeture de la centrale thermique d'ARAMON ;
- Une année électorale entraînant des incertitudes ;
- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement renvoyée ;
- Une baisse drastique des dotations de l'Etat du fait de notre participation à l'effort de redressement des comptes publics ;
- Les modalités de transfert des zones d'activités existantes sur le territoire intercommunal à travailler. La discussion locale, au sein en particulier des commissions locales d'évaluation des charges transférées, permettra d'apprécier les différents critères ;
- Les compétences obligatoires à venir ;
- Rétribution du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par les communes adhérentes au service ;
- Mise en œuvre d'une nouvelle solidarité du Bloc Local

II. **LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

	Dépenses	Recettes	Excédent prévisionnel
FONCTIONNEMENT	18 914 450,56	23 354 100,16	4 439 649,60
INVESTISSEMENT	3 441 153,95	3 441 153,95	
TOTAL	22 355 604,51	26 795 254,11	4 439 649,60



Animé par les démarches menées pour améliorer la compensation par l'Etat et malgré la raréfaction des ressources, les choix et les actions permettent de mener la politique d'investissement souhaitée pour :

- assurer des lieux de vies agréables et modernes (Maison des Services Publics, Finalisation d'acquisition terrains déchèterie professionnelle et démarrage de l'opération, Entretien et embellissement des sites dédiés à la Petite Enfance...),
- constituer un parcours de l'immobilier (Cleantech Booster, Maison de l'Entreprise, Ateliers Relais...),
- préserver le cadre de vie et la solidarité intercommunale (Fonds de concours pour les communes membres soit 9 projets à fin 2017).

➤ **Les orientations de la section de fonctionnement « recettes »** vont se porter sur :

- Optimisation des bases : mise en œuvre de l'observatoire fiscal territorial et identification des locaux insalubres (7 et 8) ;
- Limiter la baisse de DGF (mutualisation) ;
- Rétribution du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par les communes adhérentes au service ;
- Mise en place d'un pacte financier et fiscal constituant une opportunité de renforcer la solidarité ;
 - Effort consenti entre le contribuable et l'économie ;
 - Mobilisation des recettes économiques, par la Contribution Foncière sur les Entreprises (CFE), en adoptant un taux voté, multiplié par le plus faible des coefficients de variation des taux moyens pondérés des Communes membres pendant 3 ans (2016-2018) ;
 - Mise en place d'un taux de taxe foncière sur le bâti à 2,5 points à 3 ans (2016-2018) ;
 - Hausse de la taxe d'habitation à 0,7 point à 3 ans à partir de 2017 ;
 - Non augmentation de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties à 3 ans (2016-2018).

➤ **Les orientations de la section de fonctionnement « dépenses »** vont se porter sur :

- Maîtrise et poursuite de la baisse des charges à caractère général, montant prévisionnel 1 517 563 € destiné au nettoyage des villages, études relatives aux zones d'activités économiques, étude de diagnostic eau-assainissement dans le cadre des compétences obligatoires à venir, stratégie tourisme, début du Plan Local de l'Habitat, transport à la demande, bus de la mer, participation aux rythmes scolaires, fonctionnement des services de la CCPG et du service mutualisé d'instruction des ADS, programmation culturelle et sportive honoraires liés aux affaires juridiques en cours (FNGIR, DCRTP, Boni de liquidation « La Ribambelle »...),
- Stabilisation de la masse salariale en dehors de contraintes externes (majoration du point d'indice, des cotisations retraite, glissement vieillesse technicité, assurances...) montant prévisionnel 5 100 000 € ;
- Indemnités des élus (formation, cotisations...) : 110 000 € ;
- Fiscalité reversée par le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 3 070 095 € ;
- Reversement aux communes membres des attributions de compensation : 5 127 805 € ;
- Poursuite de la solidarité financière communale par la prise en charge du F.P.I.C. (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) par la CCPG : 532 753 € (dont 348 557 € au titre des communes) ;



- Reversement à l'EPIC Office de Tourisme de la taxe de séjour : 140 000 € ;
 - Taxe additionnelle perçue au bénéfice du Conseil Départemental est reversée par le Trésor Public sans impact budgétaire pour la Communauté de Communes du Pont du Gard ;
 - Subvention de fonctionnement à l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal d'un montant prévisionnel de 156 044 € ;
 - Contributions aux organismes de regroupement : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'UZES, SMICTOM Rhône Garrigues, PETA... soit un montant prévisionnel de 2 317 000 € ;
 - Poursuite du versement des subventions à des structures à finalité économique (Mission locale Jeune, Gard Initiative, Cleantech Booster...) afin de soutenir l'action de ces structures à hauteur de 94 000 € ;
 - Contributions aux associations « Ecole de musique intercommunale », Crèche « Galopins, Galopines » d'Estezargues à hauteur respectivement de 70 000 € et 112 404 € ;
 - Appels à projets à destination des associations locales sur la thématique des « arts vivants à travers le patrimoine » et pour le sport à destination des adolescents) à hauteur de 10 000 €.
- Les investissements : 3 432 870 €
- Travaux de réalisation, de maîtrise d'œuvre ... Maison des Services Publics pour 1 251 012 €
 - Immobilier économique : Ateliers Relais ZA THEZIERES pour 637 304 €
 - Maison de l'Entreprise pour 130 000 €
 - Travaux sur la ZA Domazan (éclairage public, fourreaux, DFCL...) : 450 000 €
 - Travaux sur la ZA Aramon : 50 000 €
 - Plan Haut Débit : 100 000 €
 - Procédure ZAC sur A9 selon projet : 10 000 €
 - Création de la salle pour le « personnel » crèche de VERS : 44 450 €
 - Surveillance, entretien des équipements, balisage du réseau itinéraires de randonnées ;
 - Travaux en crèches ;
 - Travaux sur bâtiments de la CCPG (accessibilité, amélioration, toiture) ;
 - Travaux office de tourisme de Remoulins (accessibilité, amélioration) ;
 - Travaux de voirie pour l'accès à la déchetterie de COMPS suite au transfert du délaissé départemental ;
 - Via Rhona (pose de mobilier urbain, signalétique) ;
 - Logiciels pour le SIG, pour la lecture publique... Acquisition d'un serveur ;
 - Vidéosurveillance sur zone d'activités ;
 - Lancement de la déchetterie professionnelle (revêtement voie d'accès ...) ;
 - Politique de fonds de concours à hauteur de 299 201 €.

Ces opérations seront principalement financées par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), l'autofinancement, l'excédent de fonctionnement capitalisé, les subventions d'investissement et le recours à l'emprunt d'un montant prévisionnel de 2 000 000 €.



III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DES BUDGETS ANNEXES 2017

➤ Budget Annexe Ordures Ménagères

	Dépenses	Recettes	Excédent prévisionnel
FONCTIONNEMENT	1 171 891,46	1 171 891,46	
INVESTISSEMENT	118 338,93	118 338,93	
TOTAL	1 290 230,39	1 290 230,39	

Principales actions 2017 :

Réflexion en cours sur le mode de gestion pour le périmètre placée sous régie communautaire (COMPS, MEYNES, MONTFRIN).
Amélioration des moyens de collecte (bacs / containers) sur ce même périmètre.

➤ Budget Annexe Halte Fluviale

	Dépenses	Recettes	Excédent prévisionnel
FONCTIONNEMENT	304 110,54	304 110,54	
INVESTISSEMENT	287 964,00	287 964,00	
TOTAL	592 074,54	592 074,54	

Principales actions 2017 :



Investissement dans la mise en tourisme afin de finaliser l'opération (aménagement paysager, parking, Bâtiment de service...)

➤ Budget Annexe ZA la Tuilerie

	Dépenses	Recettes	Excédent prévisionnel
FONCTIONNEMENT	130 000	220 000	90 000
INVESTISSEMENT		218 598	218 598
TOTAL	130 000	438 598	308 598

Principales actions 2017 :

Compromis signé pour le dernier lot de la ZA sachant que le lot n°14 a été réservé pour l'opération « Ateliers Relais ».

➤ Budget Annexe SPANC

	Dépenses	Recettes	Excédent prévisionnel
FONCTIONNEMENT	32 000	32 000	
TOTAL	32 000	32 000	

Principales actions 2017 :

Poursuite des contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectifs estimée à 180 installations pour 2017. Il est également envisagé 25 contrôles dans le cadre des instructions de demandes de travaux et une dizaine de contrôle de conformité sachant que ces deux données sont volatiles et disparates d'une année sur l'autre.

IV. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES (2016-2018) SUR LE BUDGET PRINCIPAL

L'action de la Communauté de Communes est donc basée sur les 3 piliers du développement Local :

✘ **Développer l'économie et l'emploi**

- Se Mobiliser autour d'un grand projet économique et touristique autour du secteur de l'A9
- Obtenir un projet de reconversion territorial de la part d'EDF et de l'Etat à ARAMON



- o Faire de la promotion économique une réalité
- o Proposer du foncier adapté au PME et aux entreprises locales
 - ZAE Thézières (commercialisation en cours de finalisation avec les Ateliers Relais)
 - ZAE Domazan
 - ZAE Meynes
 - ZAE Aramon
- o Accompagner les entreprises locales et promouvoir le territoire pour attirer de nouveaux porteurs de projets : Le Guichet Unique de l'Entreprise ou Agence Economique du Pont du Gard (être plus efficace et plus visible)
- o Démarrer une dynamique sur les nouveaux secteurs porteurs (e- santé, impression 3D, Recherche) avec un « hôtel d'entreprises » dans le cadre d'un partenariat Régional et privé (SANOFI)

x Développer le Tourisme et l'attractivité du Territoire autour du Pont du Gard avec la Région

- o Développement des actions avec l'EPIC Office de Tourisme
- o Halte fluviale : Investissement dans la mise en tourisme afin de finaliser l'opération (aménagement paysager, parking, Bâtiment de service...)
- o Poursuite de la valorisation des sentiers de promenades et randonnées et la Voie Verte

x Maintenir un haut niveau de services à la population tout en privilégiant les investissements au fonctionnement

- o Réflexion sur les équipements sportifs
- o Réflexion sur les politiques de l'Habitat
- o Réflexion sur l'alimentation des enfants et les circuits courts
- o Actions du CISPDP pour la Prévention de la Délinquance
- o Programmation culturelle et sportive
- o Développement du Très Haut Débit Internet
- o Développer une politique de collecte des déchets uniformisée et améliorée (projet déchèterie professionnelle)



NOTE SYNTHETIQUE
PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

ANNEXES

Conseil Communautaire
1707 s/ars 2017



✓ FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE

➤ Les évolutions des effectifs

Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de Communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au 1^{er} janvier 2017, les effectifs de l'intercommunalité sont de 135 agents dont 111 agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, 24 agents non titulaires (Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, Emplois aidés, Contrat à Durée Déterminée, Apprentis).

Le nombre d'agents titulaires s'élève à 111 représentants 103 équivalent temps plein alors que les 24 agents non titulaires correspondent à 23.62 équivalent temps plein.

EFFECTIFS au 1^{er} janvier 2017

	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP
TITULAIRES	111	103	5.34	108.34
Agents titulaires	91	86	3.17	89.17
Agents stagiaires	13	10	2.17	12.17
Agents en disponibilité	6	6		6
Agents en congé parental	1	1		1
NON TITULAIRES	24	22	1.62	23.62
Contrat de droit public	15	17	0.94	14.94
Contrats de droit privé	9	8	0.68	8.68
TOTAL 2017	135	125		131.96
TOTAL 2016	136	126		132.96
TOTAL 2015	139	125		134.76



➤ **Structure prévisionnelle de la masse salariale en 2017**

La structure prévisionnelle détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la Fonction Publique Territoriale composant les effectifs de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public, les filières techniques et administratives totalisent 94 agents sur 135.

FILIERES PROFESSIONNELLES	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Administrative	20	2	22
Technique	64	8	72
Sociale	7	1	8
Médico-sociale	10	4	14
Police Municipale	10		10
TOTAL	111	15	126

S'agissant des agents non-titulaires non permanents, la répartition s'effectue de la manière suivante :

Agents non titulaires non permanents	Total
Personnel en contrats de droit public	15
Contrat à durée déterminée pour remplacement	3
Contrat à durée déterminée sur poste permanent	4
Contrat à durée indéterminée	8
Personnel en contrats de droit privé	9
CAE-CUI	2
Contrat d'Avenir	3
Apprentissage	4

➤ **Caractéristiques de la masse salariale en 2017**

Les charges brutes de personnel et frais assimilés supportées par le Budget Général 2017 s'élèvent à : **5 100 000€**. Elles correspondent à :

- Rémunérations des effectifs au 1^{er} janvier 2017,
- Recours aux remplacements,



- Mission de prestation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,
- Recrutement à venir (économie, informatique, ...),
- Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes : recours à l'apprentissage et à l'accueil des stagiaires,
- Majoration du point d'indice et application du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR),
- Cotisations sociales (caisses de retraite, URSSAF, ASSEDI...)
- Médecine du travail,
- Cotisation pour assurance statutaire,
- Frais de gestion Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard pour assurance statutaire,
- Participation dans le cadre du contrat de prévoyance « INTERIALE »,
- Participation à la complémentaire santé,
- Tickets restaurant,
- Cotisation Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales,
- Glissement Vieillesse Technicité,
- Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées.

➤ **Impact financier prévisionnel des effectifs au 1^{er} janvier 2017**

Effectifs au 01/01/2017	Montant total des rémunérations annuelles brutes (€ brut)	Dont primes et indemnités heures supplémentaires incluses (€ brut)	% primes et indemnités dans la rémunération totale	Dont NBI (€ brut)	Avantages en nature	Charges patronales	TOTAL
Titulaires, Stagiaires CNRACL IRCANTEC	2 629 749,81 €	540 424,36 €	20,55%	21 070,11 €	75 569,23 €	1 043 003,20 €	3 748 322,24 €
Non titulaires (contrat de droit public, contrat de droit privé)	526 318,07 €	30 410,72 €	5,78%	-	24 645,11 €	185 326,62 €	736 289,80 €
TOTAL prévisionnel 2017	3 156 067,88 €	570 835,08 €	18,09%	21 070,11 €	100 214,34 €	1 228 329,82 €	4 484 612,04 €



✓ LES CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, s'agissant des informations énumérées par la loi, la Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :

- De délégation de services publics ;
- De concession d'aménagement ;
- De contrats de partenariats publics – privés tel que prévus à l'article L. 1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Agence France Locale

Par délibération en date du 09 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établi sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de Communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).

➤ Etat des emprunts garantis année 2016

Suite à la délibération du 11 juillet 2016 portant modification des statuts n° 19 concernant la définition de l'intérêt communautaire de la politique du logement et cadre de vie, 2 emprunts ont été garantis par la Communauté de Communes de Communes du Pont du Gard sur l'année 2016 par délibération du 03 octobre 2016 portant à 11 le nombre d'emprunts garantis. Ces deux prêts supplémentaires financeront la réhabilitation de 102 logements collectifs à ARAMON.

Pour mémoire, les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficiaire d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

Les autres emprunts concernent des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers, Aramon. Aucune échéance n'est versée pour ces emprunts dits « garantis ».



➤ Etat prévisionnel des emprunts garantis Capital restant dû au 31/12/ 2016

Désignation du bénéficiaire	Année	Objet de l'emprunt garanti	Organisme Prêteur	Montant Initial	Capital Restant dû	Terme de l'engagement
Habitat du Gard	2008	Résidence Le Paradis	Caisse des Dépôts et Consignations	151 280,00	122 870.20	2034
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration		74 317,00	64 527.38	2047
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration		5 738,00	5 219.56	2057
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration		149 797,00	130 302.21	2047
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration		10 475,00	9 545.15	2057
Vaucluse Logement	2007	3 logements PLUS		185 452,00	165 956.68	2047
Vaucluse Logement	2007	3 logements prêt foncier		12 968,00	12 124.11	2057
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap		62 524,00	58 072.20	2049
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap		4 336,00	4 165.76	2059
SOUS TOTAL					656 887,00	572 783.25
Un toit pour tous	2016	50 logements collectifs « La Lionne »	Caisse des Dépôts et Consignations	640 534,00	640 534,00	2031
Un toit pour tous	2016	50 logements collectifs « La Lionne »		800 000,00	800 000,00	2031
Un toit pour tous	2016	52 logements collectifs « La Grave »		535 065,00	535 065,00	2031
Un toit pour tous	2016	52 logements collectifs « La Grave »		832 000,00	832 000,00	2031
SOUS TOTAL					2 807 599,00	2 807 599,00
TOTAL				3 464 486,00	3 380 382,25	

➤ Liste prévisionnelle des organismes pour lesquels la collectivité est susceptible de verser une participation supérieure à 75 000.00 € en 2017

ORGANISMES	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT PREVISIONNEL 2017
Ecole de Musique Intercommunale	116 670,00	80 000,00	70 000,00
Crèche « Les Galopins, les Galopines » sis à ESTEZARGUES	140 179,00	88 000,00	112 884,00
EPIC Office Intercommunal de Tourisme	387 395,66	298 162,24	296 043,00
SMICTOM	927 042,72	891 293,82	901 857,00
SICTOMU	1 402 093,95	1 444 375,08	1 426 017,00
PETR			98 000,00

➤ Caractéristiques de la dette

La Communauté de Communes du Pont du Gard a un encours de dette de 521 892,12 € au 31 décembre 2016 à savoir 206 432,29 € pour le budget principal et 315 459,83 € pour le budget annexe « Ordures Ménagères ».

La dette concerne cinq prêts à taux fixe contractés auprès de trois établissements bancaires (20 % Caisse d'Epargne, 40 % DEXIA, 40 % Crédit Agricole).

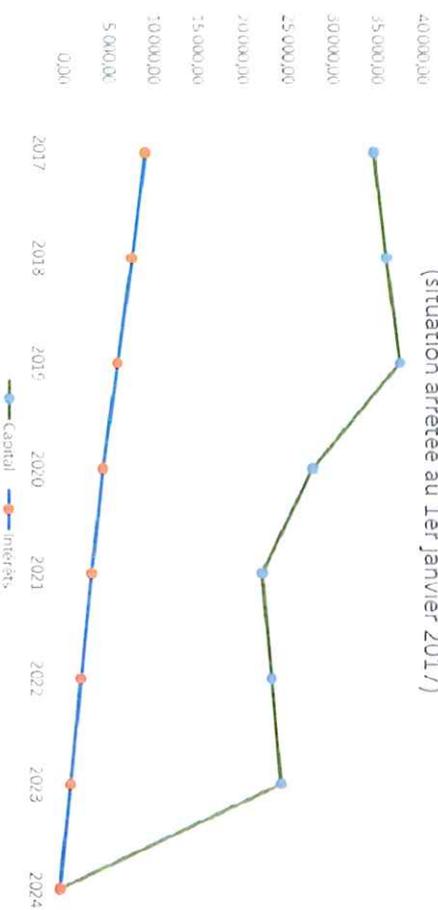
L'état global consolidé de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2017 toutes choses égales par ailleurs de la manière suivante :

	Capital restant dû au 31/12/2016	Remboursement Capital 2017	Remboursement Intérêts 2017	Annuité 2017	Capital restant dû au 31/12/2017
Budget Principal	206 432,29	34 537,08	9 164,27	43 701,35	171 895,21
Budget Annexe Ordures Ménagères	315 459,83	54 603,94	12 283,20	66 887,14	260 855,89
TOTAL	521 892,12	89 141,02	21 447,47	110 588,49	432 751,10



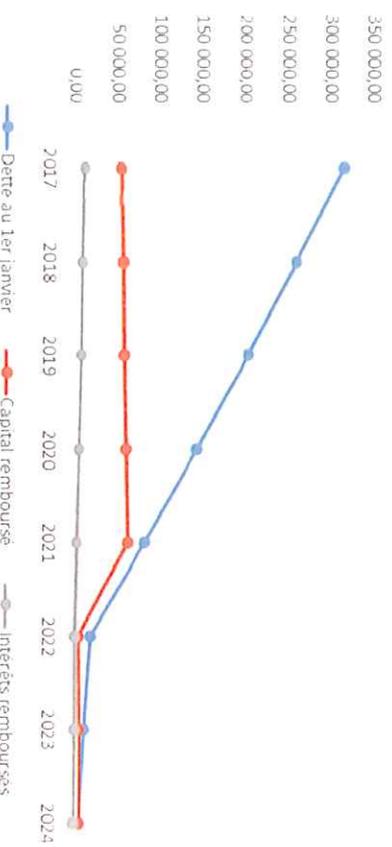
Annuités restant à régler sur le Budget Principal

(situation arrêtée au 1er janvier 2017)



Amortissement prévisionnel de la dette

Budget Ordures Ménagères
(Situation arrêtée au 1er janvier 2017)



o Budget principal de la collectivité

	2014	2015	2016
Taux de charge de la dette	0.35 %	0.35 %	0,23%
Encours dette / habitant	11.71 €	9.14 €	7,75 €
Charges de personnel de la collectivité	20.56 %	24.66 %	25,45%

o Budget principal et budget annexe ordures ménagères de la collectivité

	2015	2016
Taux de charge de la dette	6.06 %	6,30%
Encours dette / habitant	57.37 €	48,74 €
Charges de personnel de la collectivité	25.19 %	24,09%

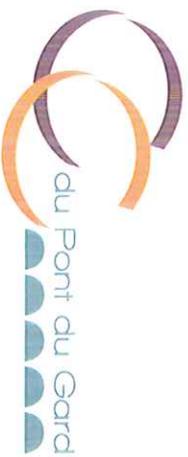


➤ Bilan prévisionnel des acquisitions et des cessions immobilières par la Communauté de Communes du Pont du Gard 2017

Acquisitions de parcelles	
Nature et localisation du bien	2 terrains section D n° 1164 et 1166 à COMPS (Gard)
Vendeur	Compagnie Nationale du Rhône
Procédure de cession	Délibération DE n° 2016-012 Montant prévisionnel de 1 804,28 €
Affectation	Déchetterie professionnelle

Cessions de parcelles	
Nature et localisation du bien	1 terrain à THEZIERS (Gard)
Acheteur	Monsieur Jérôme JOLY
Procédure de cession	Budget annexe Compromis en cours
Affectation	Montant de 47 000.00 € ZA LA TUILERIE à THEZIERS (Gard)





NOTE SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

(A annexer aux documents budgétaires 2016)

APPLICATION DE LA LOI N° 2015-991 DU 07 AOUT 2015 PORTANT

NOUVELLE ORGANISATION LA REPUBLIQUE (NOTRE)

DOCUMENT MIS A JOUR : 23 FEVRIER 2017

COMMISSION FINANCES : 21 FEVRIER 2017

BUREAU DU 27 FEVRIER 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2017

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

I – LES DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION
FINANCIERE 2016

III – LES CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET
COMPTABLES

PREAMBULE

Le Compte Administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur de la collectivité en l'espèce le Président de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Ce document de synthèse constate les résultats comptables de l'exercice.

I. Les données synthétiques sur la situation financière 2016

➤ Compte Administratif Budget Principal 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016	BP Général	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	697 119,06	18 534 276,26
Recettes	930 067,40	18 987 895,87
Résultat exercice	232 948,34	453 619,61
Résultat clôture 2015	134 871,68	8 326 387,93
Affectation à l'investissement	-243 842,05	8 082 545,88
Résultat clôture	367 820,02	8 536 165,49
Fonds de roulement		8 903 985,51

Le Compte Administratif 2016 (Fonctionnement + Investissement) dégage un excédent de 8 903 985,51 €. Il était de 8 461 259,61 € en 2015 qui présentait cependant une baisse de presque 1 000 000 € par rapport à 2014. Pour mémoire, il s'élevait à 8 925 000 € en 2013 et 9 429 000 € en 2014.

Ceci s'explique par les points suivants :

- Anticipation de l'amortissement de la perte fiscale par une politique de taux adaptée tout en assurant le reversement aux Communes membres des attributions de compensation ;

- Poursuite de la solidarité financière du bloc local par la prise en charge du F.P.I.C (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales) ;
- Limitation et priorisation des dépenses ;
- Stabilisation de la masse salariale en dehors des contraintes extérieures (majoration du point d'indice, des cotisations retraite, GVT, assurances statutaires ...)
- Avancement du projet de Maison de Services Publics :
 - ✓ Début des travaux d'investissement Maison de Services Publics (démolition, désamiantage du hangar...)
 - ✓ Réalisation gros œuvre décalée sur 2017 ;
- Démarrage des Ateliers Relais
 - ✓ Mise en œuvre des travaux d'investissement des Ateliers relais pour 2017 ;
- Intégration et fonctionnement du service Urbanisme finalisé ;
 - ✓ Une année de fonctionnement pleine avec paiement du service commun en deux tranches en 2017 ;
- Poursuite de la baisse des dotations de l'Etat moins perçue in fine sur l'exercice budgétaire 2016 compte-tenu du décalage de certaines opérations ;

Les principaux faits marquants en 2016 sont à l'exception du remboursement de la dette :

- Maintien de la Communauté de Communes du Pont du Gard dans son périmètre actuel à 17 communes membres (étude financière, fiscale et budgétaire dans le cadre de regroupements de la Communauté de Communes du Pont du Gard) ;
- Acquisition des terrains à COMPS en vue de la déchèterie professionnelle ;
- Travaux de rénovation de l'Office de Tourisme Intercommunal antenne Remoulins (traitement des remontées capillaires, menuiseries extérieures, électricité, climatisation...)
- Poursuite et fin de l'opération FISAC dédiée aux entreprises de droit privé du territoire en faveur de l'artisanat et du commerce afin de leur permettre d'acquérir des biens mobiliers, matériels et/ou études, ou de réaliser des travaux et/ou d'aménagements des bâtiments et installations ;
- Poursuite du versement des subventions à des structures à finalité économique (NRC Technopole, Mission Locale Jeune, etc) afin de soutenir l'action de ces structures ;
- Etude d'opportunité et de faisabilité pour extension de la Zone d'Activités de Domazan ;



- Diagnostic territorial des producteurs locaux pour créer une dynamique locale à travers la sensibilisation et l'adhésion d'un groupe d'acteurs locaux après avoir recensé les initiatives de valorisation des produits locaux menées sur le territoire, l'identification du besoin de coordination à l'échelle du territoire...
- Construction modulaire du siège de la CCPG et finitions extérieures (espaces verts, parking...);
- Dispositif de téléphonie au siège de la CCPG et appareils ;
- Fin de la mise en place de la climatisation au siège de la CCPG ;
- Equipement du service « Police de Nuit » (acquisition gliets pare-balle, armement, caméra piéton, tablettes électroniques pour solution de contrôle et de verbalisation complète) ;
- Equipement des structures « Petite Enfance » (tapis de jeux, réfrigérateur, sèche-linge, poussettes...);
- Surveillance, entretien des équipements, balisage du réseau itinéraires de randonnées ;
- Réédition du Cartoguide de randonnées « Entre Rhône et Gardon – Autour du Pont du Gard » ;
- Elaboration d'un Plan Local de l'Habitat (diagnostic, programmation, plans d'actions...);
- Succès confirmé de la programmation culturelle et sportive (Big Zazou, Voix d'ici et de là, les rencontres intercommunales de Danse, Randos d'Automne...);
- De nouvelles règles pour le Transport à la Demande ;
- Augmentation du taux de CFE à 25.21 %, institution du taux de TFB à 1,00 % ;
- Et toujours les services à la population : nettoyage des voiries, bus de la Mer, musique en milieu scolaire, participation financière à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires...

➤ Compte Administratif Budget Annexe Ordures Ménagères 2016

Au 1er janvier 2005, la Communauté de Communes du Pont du Gard a pris la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménagers et déchets assimilés » jusqu'alors exercée par des syndicats ou par des communes. Les communes ont donc transféré l'ensemble de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

La Communauté de Communes du Pont du Gard s'est substituée au sein des syndicats préexistants sur son territoire sauf pour les communes de COMPS, MEYNES et MONTFRIN en régie directe (voir tableau récapitulatif ci-dessous). La régie communautaire couvre aujourd'hui une population de 7596 habitants. La communauté gère donc en régie la collecte des ordures ménagères et deux déchèteries (Comps et Meynes).



COMMUNES	COLLECTE	TRAITEMENT
COMPS (1754 habitants) MEYNES (2596 habitants) MONTFRIN (3246 habitants)	 Régie communautaire	 SITOM Sud-Gard
ARAMON ESTEZARGUES DOMAZAN THEZIERES	 SMICTOM Rhône Garrigues	SMICT OM 
ARGILLIERS CASTILLON DU GARD COLLIAS FOURNES POUZILHAC REMOULINS SAINT BONNET DU GARD SAINT HILAIRE D'OZILHAN VALLIGUIERES VERS PONT DU GARD	 SICTOMU	Sud Rhône Environnement (Beaucaire) 

La Communauté de Communes du Pont du Gard assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur les communes de Comps, Meynes et Montfrin.

Le Compte Administratif 2016 (Fonctionnement + Investissement) dégage un excédent de 100 138,46 €.



Compte Administratif 2016	BP OM	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	58 828,20	1 154 578,20
Recettes	63 843,19	1 100 773,29
Résultat exercice	5 014,99	-53 804,91
Résultat clôture 2015	-19 498,92	187 926,22
Affectation à l'investissement	-19 498,92	168 427,30
Résultat clôture	-14 483,93	114 622,39
Fonds de roulement		100 138,46

Les principaux faits marquants en 2016 sont à l'exception du remboursement de la dette :

- Collecte de transport du verre et de papiers journaux, revues en points d'apports volontaires jusqu'aux centres de recyclages agréés ;
- Collecte des déchets en régie sur les communes de COMPS, MEYNES, MONTFRIN ;
- Traitement des déchets collectés sur les communes en régie par le SITOM SUD GARD ;
- Gestion des deux déchèteries l'une à COMPS, l'autre à MEYNES ;
- Acquisition de colonnes de tri sélectif pour la collecte du verre et des journaux ;
- Acquisition de bacs vert et bleu ;
- Recettes issues de la TEOM soit 878 106 €, de la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, des déchets d'équipements et ameublements, des déchets issus de la collecte sélective, de la valorisation de la ferraille...
- Participation financière de NIMES METROPOLÉ pour utilisation par les administrés de SERNHAC de la déchetterie de MEYNES.



➤ Compte Administratif Budget Annexe SPANC 2016

Ce budget comprend seulement une section d'exploitation (fonctionnement). Il n'y a pas d'investissement. Une certaine d'installations ont été visité sur le territoire intercommunal principalement sur les communes d'ARAMON, DOMAZAN, VERS-PONT-DU-GARD. Il s'agit du contrôle de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes, de l'instruction administrative des demandes de mise en place d'un ANC pour PC, CU et réhabilitation, de contrôle de conformité.

Compte Administratif 2016	BP SPANC	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses		11 302,00
Recettes		9 924,00
Résultat exercice		-1 378,00
Résultat clôture 2015		25 826,54
Résultat clôture		24 448,54
Fonds de roulement		24 448,54

➤ Compte Administratif Budget Annexe Halte Fluviale 2016

Une année de fonctionnement classique.

Compte Administratif 2016	BP Halte Fluviale	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	64 937,29	42 724,76
Recettes	554 595,38	45 275,75
Résultat exercice	489 658,09	2 550,99
Résultat clôture 2015	-477 236,46	745 072,01
Affectation à l'investissement	-488 726,46	256 345,55
Résultat clôture	12 421,63	258 896,54
Fonds de roulement		271 318,17



➤ Compte Administratif Budget Annexe ZA La TUILERIE 2016

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des opérations d'aménagement de terrains donnant lieu à ouverture d'un budget annexe. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens ou services entrant dans un cycle de production et destinés à être revendus.

Au début du cycle de production, la collectivité supporte la charge des dépenses afférentes à la production du bien (achat de terrains, études, frais divers de gestion).

Les dépenses sont répercutées dans le coût du bien et intégrées au prix de vente, l'opération étant équilibrée au moment de la vente, à l'issue du cycle de production.

Dans un premier temps, le budget supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final.

Compte Administratif 2016	BP ZAC	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 000,00	92 080,42
Recettes	92 080,42	92 080,42
Résultat exercice	90 080,42	0,00
Résultat clôture 2015	-1 483,12	90 000,00
Affectation à l'investissement	0,00	90 000,00
Résultat clôture	88 597,30	90 000,00
Fonds de roulement		178 597,30

Ainsi, pour la ZA La TUILERIE, il y avait 19 lots dont un pour les ateliers relais portant à 18 le nombre de lots à la vente. Sur 2016, 2 ont été achetés et 1 est actuellement en compromis.



➤ Présentation agréée des résultats afférents exercice 2016 Budget principal et budgets annexes confondus

Compte Administratif 2016	BP Général et Budgets Annexes	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	822 884,55	19 834 961,64
Recettes	1 640 586,39	20 235 949,33
Résultat exercice	817 701,84	400 987,69
Résultat clôture 2015	-363 346,82	9 375 212,70
Affectation à l'investissement	-752 067,43	8 597 318,73
Résultat clôture	454 355,02	9 024 132,96
Fonds de roulement		9 478 487,98

➤ Présentation agréée des résultats afférents exercice 2016 du Budget principal et budgets annexes confondus avec les RESTES à REALISER et la couverture du déficit d'investissement

	FONCTIONNEMENT		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		8 623 145,27	498 218,50	134 871,68	498 218,50	8 758 016,95
Opérations de l'exercice	19 834 961,64	20 235 949,33	822 884,55	1 640 586,39	20 657 846,19	21 876 535,72
TOTAUX	19 834 961,64	28 859 094,60	1 321 103,05	1 775 458,07	21 156 064,69	30 634 552,67
Résultats de clôture 2016		9 024 132,96	14 483,93	380 241,65	14 483,93	9 404 374,61
Restes à Réaliser 2016			349 488,99	2 721,00	349 488,99	2 721,00
TOTAUX CUMULES	19 834 961,64	28 859 094,60	1 670 592,04	1 778 179,07	21 505 553,68	30 637 273,67
Résultats définitifs 2016		9 024 132,96	-13 730,93	121 317,96	0,00	9 131 719,99



II. Les caractéristiques financières et comptables

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, s'agissant des informations énumérées par la loi, la Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :

- De délégation de services publics ;
- De concession d'aménagement ;
- De contrats de partenariats publics – privés tel que prévus à l'article L. 1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Agence France Locale

Par délibération en date du 09 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établi sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de Communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes). A ce jour, la Communauté de Communes n'a pas recouru à cette instance pour le financement de ses projets.

➤ Liste des concours attribués en 2016

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	OBJET DU FONDS DE CONCOURS	MONTANT
Commune de DOMAZAN	Aménagement d'une médiathèque	29 734 €
Commune d'ESTEZARGUES	Aménagement d'un parc multisport	11 335 €
Commune de MEYNES	Aménagement d'une médiathèque	83 132 €

➤ Etat des emprunts garantis année 2016

Suite à la délibération du 11 juillet 2016 portant modification des statuts n° 19 concernant la définition de l'intérêt communautaire de la politique du logement et cadre de vie, 2 emprunts ont été garantis par la Communauté de Communes de Communes du Pont du Gard sur



l'année 2016 par délibération du 03 octobre 2016 portant à 11 le nombre d'emprunts garantis. Ces deux prêts supplémentaires financeront la réhabilitation de 102 logements collectifs à ARAMON.

Pour mémoire, les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

Les autres emprunts concernent des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Monfrin, Théziers, Aramon. Aucune échéance n'est versée pour ces emprunts dits « garantis ».

➤ Etat prévisionnel des emprunts garantis Capital restant dû au 31/12/ 2016

Designation du bénéficiaire	Année	Objet de l'emprunt garanti	Organisme Prêteur	Montant Initial	Capital Restant dû	Terme de l'engagement
Habitat du Gard	2008	Résidence Le Paradis	Caisse des Dépôts et Consignations	151 280,00	122 870.20	2034
				74 317,00	64 527.38	2047
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration		5 738,00	5 219.56	2057
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration		149 797,00	130 302.21	2047
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration		10 475,00	9 545.15	2057
Vaucluse Logement	2007	3 logements PLUS		185 452,00	165 956.68	2047
Vaucluse Logement	2007	3 logements prêt foncier		12 968,00	12 124.11	2057
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap		62 524,00	58 072.20	2049
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap		4 336,00	4 165.76	2059
SOUS TOTAL					656 887,00	572 783.25



Un toit pour tous	2016	50 logements collectifs « La Lionne »		640 534,00	640 534,00	2031
Un toit pour tous	2016	50 logements collectifs « La Lionne »	Caisse des Dépôts et Consignations	800 000,00	800 000,00	2031
Un toit pour tous	2016	52 logements collectifs « La Grave »		535 065,00	535 065,00	2031
Un toit pour tous	2016	52 logements collectifs « La Grave »		832 000,00	832 000,00	2031
SOUS TOTAL				2 807 599,00	2 807 599,00	
TOTAL				3 464 486,00	3 380 382,25	

➤ Liste des organismes pour lesquels la collectivité a versé une subvention supérieure à 75 000.00 € en 2015

ORGANISMES	MONTANT 2015	MONTANT 2016
Ecole de Musique Intercommunale	116 670,00	80 000,00
Crèche « Les Galopins, les Galopines » sis à ESTEZARGUES	140 179,00	88 000,00
EPIC Office Intercommunal de Tourisme	387 395,66	298 162,24
SMICTOM	927 042,72	891 293,82
SICTOMU	1 402 093,95	1 444 375,08



➤ Dettes en quelques ratios

○ Budget principal de la collectivité

	2014	2015	2016
Taux de charge de la dette	0.35 %	0.35 %	0,23%
Encours dette / habitant	11.71 €	9.14 €	7,75 €
Charges de personnel de la collectivité	20.56 %	24.66 %	25,45%

○ Budget principal et budget annexe ordures ménagères de la collectivité

	2015	2016
Taux de charge de la dette	6.06 %	6,30%
Encours dette / habitant	57.37 €	48,74 €
Charges de personnel de la collectivité	25.19 %	24,09%

➤ Bilan des acquisitions et des cessions immobilières par la Communauté de Communes du Pont du Gard

Acquisitions de parcelles	
Nature et localisation du bien	2 terrains section D n° 1163 et 1165 à COMPS (Gard)
Vendeur	Monsieur Emmanuel De Gerin - Ricard
Procédure de cession	Délibération DE n° 2016-012 Acte Notarié Montant de 22 211.67 €
Affectation	Déchetterie professionnelle



Cessions de parcelles	
Nature et localisation du bien	1 terrain section AI n° 349 à THEZIERES (Gard) Lot n° 6
Acheteur	Monsieur Jérôme JOLY
Procédure de cession	Budget annexe Acte Notarié Montant de 55 400.00 €
Nature et localisation du bien	1 terrain section AI n° 348 à THEZIERES (Gard) Lot n° 5
Acheteur	SCI DAMA
Procédure de cession	Budget annexe Acte Notarié Montant de 49 800.00 €
Affectation	ZA LA TUILERIE à THEZIERES (Gard)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD**

Séance du 13 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents à la C. C.	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	27

Date de la Convocation
06/03/2017

Date d'affichage
Date de retrait de l'affichage
Signature

Objet de la délibération : Approbation des Comptes Administratifs 2016
--

L'an deux mille dix-sept et le treize mars à dix-huit heures trente, l'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pont du Gard, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi à la salle des associations de Castillon du Gard sous la présidence de : M. Claude MARTINET, Président de la Communauté de Commune du Pont du Gard.

PRESENTS : Nathalie GOMEZ ; Pierre LAGUERRE ; Corinne PALOMARES ; Michel PRONESTI ; Laurent BOUCARUT ; Muriel DHERBECOURT ; Jean-Louis BERNE ; Elisabeth OSMONT ; Marc ZAMMIT ; Louis DONNET ; Martine LAGUERIE ; Thierry BOUDINAUD ; Chantal GIRARD ; Rudy NAZY ; Madeleine GARNIER ; Claude MARTINET ; Yannick NORMAND ; Gérard PEDRO ; Carole GALINY ; Jean-Marie MOULIN ; Muriel GARCIA FAVAND ; Davy DELON ; Laurent MILESI ; Myriam CALLET.

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS : Martine ESCOFFIER donne procuration à Michel PRONESTI ; Jean-Claude LEFEVRE donne procuration à Claude MARTINET ; Alain GEYNET donne procuration à Madeleine GARNIER.

ABSENTS EXCUSES : Patrick IZQUIERDO ; Benoît GARREC ; Fabrice FOURNIER ; Serge DALLE ; André SIMON ; Thierry CENATIEMPO.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Louis BERNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le Président quitte la salle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction M14

Vu les comptes de gestion présentés précédemment et approuvés dans cette même séance portant sur le Budget Principal, les Budgets Annexes Halte Fluviale, ZA La Tuilerie, SPANC, Ordures Ménagères,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 février 2017,

Vu l'avis du Bureau en date du 27 février 2017,

Considérant les opérations passées sur l'exercice 2016 par le Receveur Municipal et l'Ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le Conseil Communautaire, Etant entendu que les régularisations des différences pouvant exister entre le compte administratif et le compte de gestion résultant principalement de l'arrondissement à l'euro des résultats reportés des exercices précédents seront repris sur le budget principal 2017 et les budgets annexes 2017 afin de permettre une concordance et une transparence exactes entre les comptes administratifs et les comptes de gestion à venir,

Le Vice-Président en charge des Finances présente au Conseil Communautaire les comptes administratifs 2016 tels qu'ils sont résumés ci-dessous :

Compte Administratif 2016	BP Général	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	697 119,06	18 534 276,26
Recettes	930 067,40	18 987 895,87
Résultat exercice 2016	232 948,34	453 619,61
Résultat clôture 2015	134 871,68	8 326 387,93
Affectation à l'investissement 2015	-243 842,05	8 082 545,88
Résultat clôture 2016	367 820,02	8 536 165,49
Fonds de roulement		8 903 985,51

acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget principal lequel est résumé ci-dessus,

Compte Administratif 2016	BP OM	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	58 828,20	1 154 578,20
Recettes	63 843,19	1 100 773,29
Résultat exercice 2016	5 014,99	-53 804,91
Résultat clôture 2015	-19 498,92	187 926,22
Affectation à l'investissement 2015	-19 498,92	168 427,30
Résultat clôture	-14 483,93	114 622,39
Fonds de roulement		100 138,46

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget annexe Ordures Ménagères lequel est résumé ci-dessus,

Compte Administratif 2016	BP SPANC	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses		11 302,00
Recettes		9 924,00
Résultat exercice 2016		-1 378,00
Résultat clôture 2015		25 826,54
Résultat clôture		24 448,54
Fonds de roulement		24 448,54

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC lequel est résumé ci-dessus,

Compte Administratif 2016	BP Halte Fluviale	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	64 937,29	42 724,76
Recettes	554 595,38	45 275,75
Résultat exercice 2016	489 658,09	2 550,99
Résultat clôture 2015	-477 236,46	745 072,01
Affectation à l'investissement 2015	-488 726,46	256 345,55
Résultat clôture	12 421,63	258 896,54
Fonds de roulement		271 318,17

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget annexe HALTE FLUVIALE lequel est résumé ci-dessus,

Compte Administratif 2016	BP ZAC	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 000,00	92 080,42

Recettes	92 080,42	92 080,42
Résultat exercice 2016	90 080,42	0,00
Résultat clôture 2015	-1 483,12	90 000,00
Affectation à l'investissement 2015	0,00	90 000,00
Résultat clôture	88 597,30	90 000,00
Fonds de roulement		178 597,30

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget annexe ZA LA TUILERIE lequel est résumé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits

Signé (pour copie conforme),

Le Président,

Claude MARTINET



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** APPROBATION CA 2016**Date de transmission de l'acte :** 24/03/2017**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/03/2017**Numéro de l'acte :** DE-2017-027 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 030-243000684-20170313-DE-2017-027-DE**Date de décision :** 13/03/2017**Acte transmis par :** Loubna MOLL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD**

Séance du 13 Mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents à la C. C.	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	25

Date de la Convocation
06/03/2017

Date d'affichage
Date de retrait de l'affichage
Signature

Objet de la délibération :
**BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGETS ANNEXES 2017**

acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du

L'an deux mille dix-sept et le treize mars à dix-huit heures trente, l'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pont du Gard, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi à la salle des associations de Castillon du Gard sous la présidence de : M. Claude MARTINET, Président de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Nathalie GOMEZ ; Corinne PALOMARES ; Michel PRONESTI ; Laurent BOUCARUT ; Muriel DHERBECOURT ; Jean-Louis BERNE ; Elisabeth OSMONT ; Marc ZAMMIT ; Louis DONNET ; Martine LAGUERIE ; Chantal GIRARD ; Rudy NAZY ; Madeleine GARNIER ; Claude MARTINET ; Yannick NORMAND ; Gérard PEDRO ; Carole GALINY ; Jean-Marie MOULIN ; Muriel GARCIA FAVAND ; Davy DELON ; Laurent MILESI ; Myriam CALLET.

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS : Martine ESCOFFIER donne procuration à Michel PRONESTI ; Jean-Claude LEFEVRE donne procuration à Claude MARTINET ; Alain GEYNET donne procuration à Madeleine GARNIER.

ABSENTS EXCUSES : Patrick IZQUIERDO ; Benoît GARREC ; Fabrice FOURNIER ; Serge DALLE ; André SIMON ; Thierry CENATIEMPO.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Louis BERNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

BUDGETS PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2017

Le Vice-Président en charge des Finances présente le budget primitif 2017, Il présente également les 4 budgets annexes de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention)

- **ADOpte** le budget primitif 2017 lequel s'équilibre :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 914 450,56 €	23 354 100,16 €
Investissement	3 441 153,95 €	3 441 153,95 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention)

- **ADOpte** le budget annexe « Zone d'Activité de La Tuilerie de THEZIERS » 2017, lequel s'équilibre :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	130 000 €	220 00 €
Investissement	0 €	218 598 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention)

- **ADOpte** le budget annexe « SPANC » 2017 lequel s'équilibre :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		32 000 €
Investissement		0 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention)

- **ADOpte** le budget annexe « Halte Fluviale » 2017 lequel s'équilibre :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		304 110,54 €
Investissement		287 964,00 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention)

- **ADOpte** le budget annexe « Déchets Ménagers » 2017 lequel s'équilibre :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		1 171 891,46 €
Investissement		118 338,93 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits

Signé (pour copie conforme),

Le Président,

Claude MARTINET



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication